Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 8 (1911)

Artikel: Lettres diplomatiques [fin]
Autor: Schreiber, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-764085

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LETTRES DIPLOMATIQUES

Paris, avril 1911.

Mon cher ami,

Tu comprends bien, n'est-ce pas, que je ne prétends pas avoir épuisé dans ma précédente lettre tout ce qu'il y aurait à dire au sujet d'une organisation rationnelle du service administratif chargé des intérêts internationaux de la Suisse. Je n'ai voulu qu'indiquer les conditions essentielles d'une bonne administration de ces intérêts en partant de ce triple postulat:

Nécessité d'une administration connaissant tout ce qui touche à l'étranger, ayant le contrôle de l'ensemble des rapports avec l'étranger;

Contact permanent de cette partie de l'administration avec les autres;

Nécessité d'un personnel spécialement préparé, recruté avec soin dans toutes les classes de la population et homogène.

Tu comprends bien aussi que je n'ai eu en vue que les affaires étrangères; c'est dans ce seul ordre d'idées que je t'écris. Il peut y avoir des motifs en faveur d'une réorganisation d'autres parties de l'administration fédérale; je ne m'en suis pas occupé. Je regrette même, à mon point de vue particulier, que ces questions aient été politiquement liées. On peut craindre que la solution en soit retardée et je pense qu'en matière d'affaires étrangères, il ne s'agit pas tant de réorganiser, que d'organiser; ce point méritait d'attirer à lui seul l'attention de nos pouvoirs et ne souffre plus de retards. Il me semble, en outre, que l'organisme à créer ne dérangerait nullement l'harmonie de l'ensemble de notre administration et qu'il n'y aurait qu'à demander aux autres Départements de renoncer en faveur du Département politique à toute communication directe avec l'étranger.

S'il y a des raisons politiques ou autres en faveur d'un Conseil fédéral de neuf membres ou d'une décentralisation des compétences dans le sens vertical comme on s'est si peu élégamment exprimé, soit! Au point de vue de la politique étrangère il faut avant tout donner au Conseil fédéral de bons instruments et il n'est pas besoin pour cela de reviser la Constitution.

Je voudrais surtout que l'on comprenne bien, je ne dis pas l'utilité, mais la nécessité qu'il y a de créer un bon corps diplomatique et consulaire, dévoué, discipliné et bien préparé à sa tâche difficile. J'en reviens toujours à établir la même analogie entre l'organisation diplomatique et consulaire et l'organisation militaire parce que cette analogie s'impose à mon esprit. Tout comme nous avons vu la nécessité de créer un corps d'officiers exclusivement voués à la carrière militaire et au travail desquels il faut rendre hommage, nous devrions aujourd'hui voir la nécessité d'avoir, pour la gestion de nos affaires à l'étranger, un corps de fonctionnaires soumis à une préparation spéciale.

Aucune condition de fortune n'est imposée aux officiers; seules leurs connaissances militaires et leurs qualités de caractère doivent déterminer leur choix et leur avancement. Il faudrait de même n'imposer aucune condition de fortune aux diplomates et consuls et ne tenir compte que de leurs aptitudes personnelles. En principe la „carrière" est ouverte à tout le monde; en pratique les exigences de la vie à l'étranger, les obligations auxquelles sont soumis les diplomates sont telles, en comparaison du traitement offert pour les postes inférieurs, qu'il ne peut se présenter que des jeunes gens fortunés auxquels, en fait, la „carrière" se trouve ainsi réservée.

Payons mieux sans exagération et n'acceptons pas de sacrifices pécuniaires personnels de nos diplomates, et nous pourrons en exiger d'autant plus de services utiles; nous pourrons surtout ne plus prendre en considération que leurs connaissances et leur zèle, leurs qualités spéciales, quand il s'agit de repourvoir les postes vacants.

La situation des diplomates a été bien améliorée depuis quelques années; ce n'est pas tout à fait assez, et surtout l'échelle des augmentations ne répond pas aux exigences de la vie pratique. Quand un jeune attaché touche, après six mois de stage, 5 à 6000 francs par an, c'est beau pour un célibataire qui n'est pas obligé de tenir maison et auquel on ne demande que de se loger dans un quartier convenable et d'être vêtu décemment. Par contre, après bien des années de service, un secrétaire marié ne peut plus se tirer d'affaire avec son traitement. Il faudrait donc faire vœu de célibat, car il est immoral d'ériger en principe le

mariage riche et d'en faire une obligation. Puis après quinze ans de sacrifices et d'attente patiente, nos jeunes diplomates voient trop souvent confiés à un „outsider“ les postes auxquels ils peuvent aspirer.

Il y a là un cercle vicieux dont il est difficile de sortir: la carrière étant coûteuse et incertaine, il se présente peu de candidats capables pour les postes inférieurs et le choix est restreint; puis, trop souvent, les bons éléments se lassent et cherchent ailleurs un meilleur placement de leur activité et il devient difficile de trouver des candidats qualifiés pour les postes importants. En même temps, le corps diplomatique recruté dans des conditions défectueuses n'a pas la confiance du peuple qui n'est pas disposé à consentir les sacrifices nécessaires pour assurer un meilleur recrutement.

Pour sortir de ce cercle, il n'y a qu'une voie: il faut qu'on comprenne en Suisse la nécessité d'un bon corps diplomatique et consulaire; qu'on se rende à cette évidence: que pour avoir ce corps, il faut assurer au personnel une existence tolérable et un avenir certain aux bons éléments; qu'on consente les sacrifices nécessaires pour cela.

Il faut aussi faire quelques années de crédit au Conseil fédéral, car ce n'est pas en un jour qu'on peut créer un organisme de cette sorte, pas plus qu'on ne peut en un jour équiper et instruire une armée. Ce n'est que plus tard qu'on pourra juger des résultats. Aujourd'hui, on ne peut que constater les fautes commises dans le passé et voir l'avance qu'ont prise d'autres pays mieux servis.

Il faut assurer au personnel diplomatique une existence tolérable, t'ai-je écrit. J'entends par là qu'il faut lui permettre de faire face à toutes ses obligations et cela m'amène à la question de la „représentation“. Ce mot effraie et choque beaucoup de gens parce qu'ils s'en font une idée fausse. Représentation ne signifie pas luxe, brillants équipages, festins et réceptions pompeuses.

Quand nos soldats fraîchement entrés au service se préparent, à leur première sortie, à montrer leurs uniformes, on les passe soigneusement en revue, puis on leur dit et répète: „Souvenez-vous que d'après votre tenue, les étrangers jugeront le

Pays.“ Nos soldats comprennent cela et se tiennent bien. Il est évident, n'est-ce-pas, que „la tenue“ de nos légations doit influer sur le jugement qu'à l'étranger on se fait de nous. En ce sens les légations représentent le pays et nous pouvons avoir à cœur qu'elles s'en acquittent bien. Mais elles ne doivent pas représenter autre chose que ce que nous commes. Nous sommes un peuple démocratique, aux goûts simples, sérieux, laborieux, mais un peuple aisé et hospitalier. Nos légations doivent donner de nous cette idée et doivent inspirer le respect de notre démocratie, telle que nous l'entendons.

Nous voulons donc que nos représentants à l'étranger aient comme nous des goûts simples, qu'ils soient sérieux, laborieux et qu'ils puissent cependant montrer une certaine aisance, recevoir avec une hospitalité sans faste, mais sans mesquinerie.

Cela n'est pas de la vanité; c'est nécessaire à notre crédit.

Certaines formes extérieures, une certaine tenue, sont donc nécessaires, mais c'est surtout par le caractère, par la solidité des mœurs et la dignité de la vie privée que nos diplomates doivent inspirer le respect de notre démocratie.

Pour être complets, nos diplomates doivent aussi rendre ces qualités aimables et attirer la sympathie. Dans l'intérêt des négociations auxquelles ils peuvent être appelés, ils doivent se créer des relations, se faire connaître pour se faire estimer; ils ne peuvent vivre à part et hors du milieu dans lequel on les envoie. Tout cela ne leur est possible que s'ils ne sont pas obligés de mesurer leur politesse avec l'arrière-pensée obsédante de l'équilibre budgétaire à maintenir.

La représentation étant ainsi comprise, simple et digne, la dotation des chefs de mission y suffit, ou presque, pour plusieurs postes. Elle n'est notoirement insuffisante que dans quelques pays où la vie est particulièrement chère, les devoirs mondains particulièrement onéreux.

Cependant les obligations de la représentation n'incombent pas au seul chef de mission. Elles commencent pour le jeune diplomate dès le début de la carrière. Toutes ses relations avec ses collègues d'autres pays peuvent lui être utiles un jour. Ceux qui se rencontrent attachés aujourd'hui, secrétaires demain, peu-

vent être ministres plénipotentiaires à leur tour et se retrouver adversaires dans des négociations difficiles. De bons souvenirs peuvent alors faciliter les échanges de vues et aplanir des difficultés. En attendant, ils doivent pouvoir remplacer leur chef pour des démarches d'ordre secondaire et le remplacer tout-à-fait pendant ses absences annuelles.

Nos diplomates ont aussi la tâche de former un trait d'union entre nos nombreux compatriotes à l'étranger et la mère-patrie. Ils doivent leur rappeler la terre natale, stimuler leur patriotisme en même temps que leur offrir en tout temps un appui sûr. A ce point de vue aussi, ils doivent bien rester Suisses pour que ceux qui ont été forcés de s'expatrier trouvent chez eux un reflet du Pays.

Je me rappelle qu'étant chargé d'affaires à Buenos-Ayres, pendant les vacances de mon chef, j'ai reçu la visite d'un brave paysan qui, bien loin à l'intérieur des terres, avait pendant vingt ans défendu sa maison, son champ, son bétail contre les Indiens pillards. Depuis quelque temps, les Indiens lui laissaient du répit et ses affaires n'allaient pas trop mal. Il ne pouvait aller jusqu'en Suisse, mais avait fait le voyage déjà long jusqu'à Buenos-Ayres pour voir le représentant de son pays. Il vint naïvement heureux, la figure riante en disant: „Jetza bin i wieder emal uf Schwyzerbode.“ Il me tendait une main rude et loyale que j'ai serrée avec plaisir et j'ai fait mon possible pour parler un allemand bernois qui ne fût pas trop intercantonal.

Si nous ne permettons qu'aux classes riches de nous représenter à l'étranger, nous serons un peu comme une femme parée de perles fausses; nous donnerons une fausse idée de nous. Restreint à ce milieu, notre choix n'est pas libre, ne peut donner qu'une image incomplète de ce que nous sommes, ne peut représenter qu'une minorité, enfin il ne peut être populaire.

Tu connais, cher ami, le haussement d'épaules de tant de gens lorsqu'on leur parle des diplomates; tu as entendu avec quelle légèreté dédaigneuse ils les jugent. Si depuis 1848, la Confédération avait voué à l'obligation constitutionnelle de la représentation vis-à-vis de l'étranger l'attention qu'elle mérite, nous aurions aujourd'hui une organisation complète, un corps diplo-

matique populaire chez nous autant que bien vu à l'étranger, sérieux et entraîné et qui serait en mesure de nous rendre en toute circonstance des services inestimables. Au lieu de cela, le Conseil fédéral a dû arracher péniblement de maigres crédits à la mauvaise volonté du peuple. Ne crois-tu pas que le peuple aurait plus de confiance en un corps diplomatique qu'il sentirait plus près de lui et qui répondrait aux conditions que je viens de dire?

Nous devons exiger de nos diplomates avant tout un travail effectif, utile et consciencieux, ayant pour tout et tous un égal intérêt; nous devons pouvoir compter sur eux, car nous ne voulons pas gaspiller nos ressources, et ils ont une vaste tâche à remplir. Mais il ne faut pas oublier qu'une certaine représentation est indispensable à l'accomplissement de leur devoir. Nous ne devons pas leur en marchander les moyens; nous ne le devons pas, lors même que nous ne voulons pas de diplomates pour qui la représentation est l'essentiel et le reste une corvée ennuyeuse qu'on accomplit à contre-cœur et en pensant à autre chose.

Il ne s'agit pas de vouloir concourir avec de grandes puissances, ni d'imiter le luxe qui peut convenir à d'autres conceptions de la vie et du rôle de l'Etat que la nôtre. Il s'agit de nous montrer tels que nous sommes. C'est aussi et beaucoup sous l'empire de ces idées que j'ai insisté dans ma précédente lettre sur la très grande utilité qu'il y aurait à faire rentrer périodiquement les diplomates à l'administration centrale et à leur faire respirer pendant quelque temps l'air de chez nous. Ils risquent de se dépayser à passer leur vie à l'étranger, où souvent ils se marient avec des étrangères, et de prendre peu à peu et involontairement les allures des voyageurs internationaux que nous pouvons voir dans nos hôtels.

Au moment de terminer cette lettre, je reçois un article paru dans le Journal de Genève du 14 avril et signé G. W. Il a pour titre „La Diplomatie Suisse“ et contient des choses intéressantes et justes; mais mes yeux sont attirés par cette phrase: „Et le fait est que le travail qu'on lui confie (au jeune diplomate) est celui d'un consulat plutôt que d'une légation“. Ce qui précède et ce qui suit, fait supposer que l'auteur le regrette. Ah! non, ne le regrettons pas! Nous n'en voulons pas des diplomates pour qui

la besogne consulaire est de trop. Cette partie de leur tâche est justement celle qui les rapproche du peuple, leur fait voir sa vie et ses besoins. Elle est pour eux un fort bon apprentissage.

C'est très intentionnellement que, dans ma précédente lettre, je n'ai pas fait mention de la séparation très marquée en quelques pays entre la carrière diplomatique et la carrière consulaire. Cette séparation n'aurait pas sa raison d'être chez nous. Ce qu'il ne faudrait pas ériger en système, c'est d'investir de fonctions diplomatiques des consuls honoraires. C'est dangereux, surtout parce que les consuls honoraires n'ont pas l'indépendance désirable et parce que ce n'est que très exceptionnellement qu'ils peuvent avoir la préparation voulue pour être diplomates. Enfin ce n'est même pas une économie.

Maintenant, cher ami, je t'ai fait faire un petit tour de propriétaire dans mon château en Espagne . . . diplomatique. Je n'ai pas pu te montrer tout et te laisse beaucoup à construire. S'il est resté trop de coins obscurs, dis-le-moi, et je ferai ce que je puis pour les éclairer sans me départir de la réserve à laquelle je suis tenu.

Il est évident, n'est-ce pas, que je ne pouvais entrer dans tous les détails de la construction, ni me laisser aller à de longs développements trop techniques ou à aligner des chiffres précis de dépenses (j'ai pourtant fait mon compte avant de citer des chiffres).

Tu ne voudrais pas non plus que j'élabore pour ton usage une loi d'organisation. Ce serait là un travail intéressant, certes! S'il pouvait être entrepris sans trop de retard et s'il pouvait aboutir, j'en aurais une immense joie. Il est vraiment temps qu'on fasse quelque chose et qu'on le fasse bien.

Bien cordialement à toi!

H. SCHREIBER